

INTERNATIONAL COUNCIL ON ARCHIVES SECTION ON ARCHIVES AND HUMAN RIGHTS

Contribution of the International Council on Archives, Section on Archives and Human Rights¹ to the Call for inputs on 'Documentation of serious human rights violations in the context of transitional justice processes' issued by the UN Special Rapporteur on truth, justice, and reparation² - submitted on 16th January 2025.

ICA/SAHR has as its main objective to encourage the preservation of and access to archives that document human rights violations. These include both public archives, such as records produced by police and intelligence services, truth commissions or international tribunals, and private archives, such as those of civil society, in particular NGOs and businesses.

In your call for input one of the questions raised is "how can documentation be better integrated in transitional justice from the outset?" The guidelines, tools and principles developed by ICA/SAHR during its more than 20 years of existence address that exact question. In the following we present some reference tools that can be particularly helpful to ensure documentation in the context of transitional justice processes. Before that we will make a few general observations.

General observations

Many countries have created new bodies to manage and make accessible the archives of public bodies involved in human rights violations during repressive regimes. Since the creation of the Federal Commissioner for the Management of Stasi Archives in Germany in 1991, other countries in Central and Eastern Europe have taken similar measures. In Latin America, memory centers and museums have sought to collect information on such crimes in, for example, Argentina, Uruguay, Chile and Colombia. In Cambodia, S-21, a former detention and interrogation center of the Khmer Rouge regime, has become a memorial site, the Tuol Sleng Genocide Museum. In other countries, the archives produced by repressive bodies have been integrated into the National Archives and made available to victims and the public (in Portugal, Spain, Brazil, Guatemala, among others) or have been placed under the responsibility of the courts, as in Paraguay.

The situation of archives of truth commissions and international tribunals is a matter of particular concern. In many cases, archives are not accessible or their whereabouts are unknown. ICA-SAHR is developing a mapping of truth commissions and other mechanisms documenting and investigating violations of human rights. We also attempt, in cooperation with swisspeace, to raise awareness within the UN on the importance, for victims and societies, of preserving and making accessible the records of the six temporary international criminal tribunals established during the past 30 years: the International Criminal Tribunals for the former Yugoslavia and for Rwanda, the Special Court for Sierra Leone, the Extraordinary Chambers in the Court of Cambodia, the Special Tribunal for Lebanon, and the Kosovo Specialist Chambers.

¹ <https://www.ica.org/ica-network/professional-sections/sahr/>

² <https://www.ohchr.org/en/calls-for-input/2024/call-inputs-documentation-serious-human-rights-violations-context-transitional>

We call attention to the documentation (records) relating to violations of human rights created and/or kept by private business companies and enterprises. Such records can be of vital importance in the fight against impunity and should be included, whenever relevant, in transitional justice processes. ICA/SAHR has raised this point at the XIII UN Forum on Business and Human Rights, which took place in Geneva 25-27 November 2024.

Thousands of NGOs worldwide create and/or keep records that can document human rights violations. However, most NGOs, with the exception of the largest ones, have not put in place policies, procedures and processes that ensure safe long-term preservation of and access to their records. The main reason is lack of adequate resources - human, logistic and financial. This is why the Working Group that preceded ICA/SAHR in 2004 created a practical guide to enable NGOs to manage their records easily and at low cost. This handbook was published by UNESCO and the ICA, and OCHCR referred to it in its [2006 Study on the right to the truth](#) (E/CN.4/2006/91, paragraph 52). In view of technological and societal developments an updated, new version of the handbook is necessary and badly needed.

Among other civil society associations, the Catholic Church has, in some countries in Latin America, been very active. Most remarkable are the initiatives of the Vicariate of Solidarity (under the Archdiocese of Santiago) in Chile, and the Recovery of Historical Memory (REMHI) Project of the Archdiocese of Guatemala. Documents from these institutions have played a vital role in trials and the search for truth.

Memorialization processes is one of the pillars of transitional justice. ICA/SAHR is deeply concerned by the fact that in some countries human rights and memory organizations are victims of repression. This is, for example, the case in Russia, where Memorial International was shut down by the authorities in December 2021. ICA has also issued notes of concern with regard to steps taken by the current government of Argentina preventing access to records that could provide information about the fate of missing persons during the dictatorship from 1976-83. Such repressive steps, as well as legislation imposing amnesia on massive human rights violations, create major obstacles for future transitional justice processes. No healing of societies or individuals is possible without access to truth and a possibility for justice.

ICA/SAHR has a wide international, professional network of approximately 300 members and has worked on issues relating to the documentation of human rights violations since its creation in Cape Town, South Africa, in 2003. ICA/SAHR has an accumulated knowledge in this field, which we will be happy to put at the disposal of States and other actors in transitional justice processes.

Publications and initiatives of the Section that may contribute to the Special Rapporteur's thematic report

The Section developed [Basic Principles on the Role of Archivists and Records Managers in Support of Human Rights](#), which were published by the International Council on Archives in 2016 as an official working document. The first objective of these Principles is to assist and provide guidance to archivists and records managers in addressing the complex ethical, legal and practical issues they face when dealing with archives with human rights implications. They are often isolated and may be under pressure to eliminate compromising records or not to report them in their finding aids.

The second objective is to help international officials dealing with human rights issues understand the essential contribution that archivists and records managers can make to the protection of human rights. This document is available in nine languages.

Three members of the Section published in 2021 the book [Archives and Human Rights](#) which includes 17 case studies from Africa, Asia, Latin America, and Europe. These cases, presented by experts with various backgrounds, illustrate the different uses of archives in countries in democratic transition or in post-conflict situations: legal, reparatory, memorial, historical, educational, and preventive uses. The book discusses questions concerning the standards, initiatives, and good practices of States in terms of collection, preservation, and access to relevant documents, as well as major obstacles and challenges encountered in the selected cases. The question of civil society initiatives is also addressed, and a typology of documents held by NGOs is presented. In conclusion, the editors emphasize the need for interdisciplinary cooperation, the essential role of education when it comes to using archives, and the huge variety of sources that can support claims for compensation and reparations. Dedicated to the memory of Louis Joinet, the book was published in 2023 in Spanish by Trea Editions, and in French by the IFDJ Institut Louis Joinet. The English version is freely available on the publisher Routledge's [website](#).

Antonio González Quintana's book, [Archival Policies in the Protection of Human Rights](#). ICA 2009 is an updated version of a 1995-report for UNESCO and the ICA on the archives of the state security services of former repressive regimes. It includes 13 still pertinent recommendations to public authorities on the preservation of and access to archives to guarantee the individual and collective rights of citizens and societies. It also emphasizes the importance of safeguarding the archives of Truth Commissions and temporary tribunals. A selection of relevant legislative texts from Germany, Argentina, Brazil, Slovakia, Hungary, and Poland are included. Available in Spanish, French and [English](#).

The joint initiative of the ICA and swisspeace: *Safe Havens for Archives at Risk*, aims at promoting safe haven arrangements that meet the standards of good practice set out in the [Guiding Principles for Safe Havens for Archives at Risk](#) (ICA 2018). The aim is to find a safe place to house archives that institutions consider to be at risk of destruction in the event of war, civil conflict, or extreme climate change. More information at <https://www.safehavensforarchives.org/>.

The ICA/SAHR Rights and Records Knowledge Base includes more than 3,000 annotated resources on archives and human rights. It is highly relevant for any individual or institution dealing with transitional justice topics:

<https://rightsandrecords.ica.org/bib/>

Réponse de la Section Archives et droits de l'Homme ([ICA/SAHR](#)) du Conseil international des archives, à l'appel à contributions sur la documentation des violations graves des droits de l'homme dans le cadre des processus de justice transitionnelle du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la vérité, la justice et la réparation.

La Section ICA/SAHR a pour objectif principal d'encourager la préservation et l'accès aux archives qui documentent les violations des droits humains. Il s'agit à la fois

d'archives publiques, telles que les dossiers produits par la police et les services de renseignement, les commissions vérité ou les tribunaux internationaux, et d'archives privées, comme celles de la société civile, en particulier les ONG et les entreprises. Dans l'appel à contributions, une des questions soulevées est « comment la documentation peut-elle être mieux intégrée dans la justice transitionnelle dès le départ ? » Les lignes directrices et principes développés par la Section au cours de ses plus de 20 ans d'existence répondent exactement à cette question. Après quelques observations générales, nous présentons ci-dessous les outils de référence qui peuvent être particulièrement utiles pour assurer la documentation dans le contexte des processus de justice transitionnelle.

Observations générales

De nombreux pays ont créé des nouvelles structures pour gérer et rendre accessibles les archives des organismes publics impliqués dans les violations des droits humains sous des régimes répressifs. Depuis la création du Commissariat fédéral à la gestion des archives de la Stasi en Allemagne en 1991, d'autres pays d'Europe centrale et orientale ont pris des mesures similaires. En Amérique latine, des centres de mémoire et des musées ont cherché à recueillir des informations sur ces crimes, par exemple en Argentine, en Uruguay, au Chili et en Colombie. Au Cambodge, S 21, un ancien centre de détention et de torture du régime des Khmers rouges, est devenu un lieu de mémoire, le musée du génocide de Tuol Sleng. Dans d'autres pays, les archives produites par les organismes répressifs ont été intégrées aux Archives nationales et mises à la disposition des victimes et du public (au Portugal, en Espagne, au Brésil, au Guatemala, entre autres) ou ont été placées sous la responsabilité des tribunaux, comme au Paraguay.

La situation des archives des commissions vérité et des tribunaux internationaux est particulièrement préoccupante. Dans de nombreux cas, ces archives ne sont pas accessibles ou leur localisation est impossible. La Section est en train de dresser une cartographie des commissions vérité et autres mécanismes de documentation et d'enquête sur les violations des droits humains. Nous essayons également en collaboration avec swisspeace de sensibiliser l'ONU à l'importance, pour les victimes et les sociétés, de préserver et de rendre accessibles les dossiers des six tribunaux pénaux internationaux temporaires créés au cours des 30 dernières années : les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, les Chambres extraordinaires au sein de la Cour pour le Cambodge, le Tribunal spécial pour le Liban et les Chambres spécialisées pour le Kosovo.

Nous attirons également l'attention sur les archives concernant des violations des droits humains produites ou conservées par les entreprises privées. Elles peuvent être d'une importance vitale dans la lutte contre l'impunité et devraient être incluses, le cas échéant, dans les processus de justice transitionnelle. La Section a soulevé ce point lors du XIIIe Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme, qui s'est tenu à Genève du 25 au 27 novembre 2024.

Des milliers d'ONG dans le monde créent et/ou détiennent des dossiers permettant de documenter les violations des droits humains. Cependant, la plupart, à l'exception des plus grandes, n'ont pas mis en place de politiques ni de procédures garantissant la conservation et l'accès à long terme de leurs archives. La principale raison est le manque de ressources humaines, logistiques et financières adéquates. C'est pourquoi

le groupe de travail, qui a précédé la Section, a créé en 2004 un guide pratique pour permettre aux ONG de gérer leurs dossiers facilement et à moindre coût. Ce manuel a été publié par l'UNESCO et l'ICA, et l'OCHCR y a fait référence dans [l'Etude de 2006 sur le droit à la vérité](#) (E/CN.4/2006/91, paragraphe 52). Compte tenu des évolutions technologiques et sociétales, une nouvelle version actualisée est absolument nécessaire.

Parmi les autres organisations de la société civile, l'Église catholique a été très active dans certains pays d'Amérique latine. Les initiatives les plus remarquables sont celles du vicariat de la Solidarité (dépendant de l'archidiocèse de Santiago) au Chili et du projet de récupération de la mémoire historique (REMHI) de l'archidiocèse du Guatemala. Des documents de ces organismes ont joué un rôle essentiel dans les procès et la recherche de la vérité.

Les processus de mémorialisation sont l'un des piliers de la justice transitionnelle. La Section est profondément préoccupée par le fait que dans certains pays, les organisations de défense des droits humains et de la mémoire sont victimes de répression. C'est par exemple le cas en Russie, où Memorial International a été dissoute par les autorités en décembre 2021. L'ICA a également exprimé son inquiétude concernant les mesures prises par l'actuel gouvernement argentin qui violent les principes des Nations Unies sur la lutte contre l'impunité. De telles mesures répressives, ainsi que la législation imposant l'amnésie sur ces violations, constituent des obstacles majeurs aux futurs processus de justice transitionnelle. Aucune guérison des sociétés ni des individus n'est possible sans accès à la vérité et à une possibilité de justice.

La Section dispose d'un large réseau professionnel international d'environ 300 membres et travaille sur les questions liées à la documentation des violations des droits humains depuis sa création au Cap, en Afrique du Sud, en 2003. Elle a accumulé des connaissances dans ce domaine que nous serons heureux de mettre à la disposition des États et des autres acteurs des processus de justice transitionnelle.

Publications et initiatives de la Section susceptibles de contribuer au rapport

La Section a élaboré des [*Principes relatifs au rôle des archivistes et des gestionnaires de documents pour la défense des droits de l'Homme*](#), qui ont été publiés par le Conseil international des archives en 2016 en tant que document de travail officiel. Le premier objectif de ces Principes est d'aider les archivistes à résoudre les problèmes éthiques, juridiques et pratiques complexes auxquels ils sont confrontés lorsqu'ils traitent des archives ayant des implications en matière de droits humains, et de leur donner des conseils. Ils sont souvent isolés et peuvent être contraints d'éliminer les documents compromettants ou de ne pas les signaler dans leurs instruments de recherche. Le second objectif est d'aider les responsables internationaux qui traitent des questions relatives aux droits humains à comprendre la contribution essentielle que les archivistes peuvent apporter à la protection de ces droits. Ils sont disponibles en neuf langues.

Trois membres de la Section ont publié en 2021 un livre *Archives et droits humains* qui comprend 17 études de cas d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe. Ces cas, présentés par des experts venus d'horizons divers, illustrent les différents usages des archives dans les pays en transition démocratique ou en situation post-conflit : usages juridiques, réparatoires, mémoriels, historiques, éducatifs et préventifs. L'ouvrage

aborde les questions relatives aux normes et bonnes pratiques des États en matière de collecte, de préservation et d'accès aux documents pertinents, ainsi que les principaux obstacles et défis rencontrés dans les cas sélectionnés. La question des initiatives de la société civile est également traitée et une typologie des documents détenus par les ONG est présentée. En conclusion, les auteurs soulignent la nécessité de la coopération interdisciplinaire, le rôle essentiel de l'éducation dans l'exploitation des archives, et la grande variété de sources pouvant étayer les demandes d'indemnisation et de réparation. Dédié à la mémoire de Louis Joinet, l'ouvrage a été publié en 2023 en espagnol par Trea Editions et en français par l'IFDJ Institut Louis Joinet. [La version anglaise](#) est librement accessible sur le site web de l'éditeur Routledge.

Le livre d'Antonio González Quintana, [*Politiques archivistiques pour la défense des droits de l'Homme*](#) (ICA 2009) est une version mise à jour du rapport de 1995 pour l'UNESCO et l'ICA sur les archives des services de sécurité d'État des anciens régimes répressifs. L'ouvrage comprend 13 recommandations toujours d'actualité adressées aux pouvoirs publics sur la préservation et l'accès aux archives afin de garantir les droits individuels et collectifs des citoyens et des sociétés. Il souligne également l'importance de sauvegarder celles des commissions vérité et des tribunaux temporaires. Une sélection de textes législatifs pertinents d'Allemagne, Argentine, Brésil, Slovaquie, Hongrie et Pologne est incluse. Disponible en espagnol, français et anglais.

L'initiative conjointe de l'ICA et de swisspeace, *Refuges pour les archives en péril*, vise à promouvoir des dispositifs qui répondent aux normes énoncées définies par les [*Principes directeurs concernant l'hébergement en lieu sûr des archives en péril*](#) (ICA 2018). L'objectif est de trouver un lieu sûr pour abriter les archives que les institutions considèrent comme menacées de destruction en cas de guerre, de conflit civil ou de changement climatique extrême. Plus d'informations à <https://www.safehavensforarchives.org/>

La base de données *Rights and Records* de la Section comprend plus de 3 000 ressources annotées sur les archives et les droits humains. Elle est très pertinente pour toute personne ou institution qui s'occupe de questions liées à la justice transitionnelle <https://rightsandrecords.ica.org/bib/>